

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Ré

Mc
k***22101786***

neergelegd/ontvangen op

16 AUG. 2022ter griffie van de Nederlandstalige
ondernemingsrechtelijke Griffie BrusselN° d'entreprise : **0418 371 094****Nom**(en entier) : **Deutsche Bank**

(en abrégé) :

Forme légale : **Aktiengesellschaft (Société de droit allemand)**Adresse complète du siège : **Taunusanlage 12, 60325 Frankfurt am Main, Allemagne**
Avenue Marnix, 13-15, B-1000 Bruxelles**Objet de l'acte : nomination représentant succursale**

Extrait du PV du Conseil d'Administration du 8 juin 2022

Le Conseil d'Administration de la Deutsche Bank AG a approuvé à l'unanimité et sans abstention la nomination de Michael Point en tant que directeur de succursale (représentant succursale) de la DB AG succursale de Bruxelles, avec effet au 10 juillet 2022.

Dans cette fonction, il portera le titre de Branch Manager.

M. Michael Point se verra également conférer avec prise d'effet à dater du 15 juillet 2022 les pouvoirs et attributions tels que fixés dans le règlement en matière de procuration du 13 novembre 2012, publié au Moniteur Belge du 29 novembre 2012, n° 2012-11-29/0193379 (version française) et n° 2012-11-29/0193378 (version néerlandaise).

Jean-Claude Maher
COO and Branch ManagerOlivier Delfosse
CEO and General Manager

Déposés en même temps:

- Procès-verbal légalisé du Conseil d'Administration du 8/06/2022
- Traduction jurée

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 24/08/2022 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).